

CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE DU 23 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-trois mai à 19H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. FOURNIER Hubert, maire.

Présents : MS. FOURNIER, LUCAS, DEROUET, DELAGE, SAMPEDRO, DELANNOY, POMMIER, MMES CORNET, BIARD-BOBIN, GUYOMARCH, BORNE, BLANCHARD, RIGARD

Absent excusé: M MENEAU

Date de convocation : 16/05/2019

Objet :

- Projet pétition pour la lutte contre la désertification médicale
- Révision des loyers du logement communal et de l'épicerie
- Décision modificative n° DM2019-01
- Compte rendu de la commission des travaux du 11 mai 2019
- Questions diverses

PROJET PETITION POUR LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION MEDICALE

Le Maire informe le Conseil Municipal sur la décision du Gouvernement d'exclure la Région Centre-Val de Loire du bénéfice du relèvement du numerus clausus applicable aux étudiants admis en seconde année de médecine générale,

Considérant que la Région Centre-Val de Loire connaît la situation la plus défavorable en France, s'agissant de la démographie médicale (75 médecins généralistes pour 100 000 habitants)

Considérant que l'Est du département du Loiret est particulièrement touché par la désertification médicale, tant en zone urbaine que rurale,

Considérant l'absence de motivation de la décision gouvernementale,

PROTESTE fermement contre cette décision incompréhensible et injustifiée, qui ne peut avoir pour effet que d'aggraver la désertification médicale constatée dans le Loiret,

RAPPELLE l'urgence de mesures susceptibles d'améliorer l'accès aux soins pour les habitants de notre territoire,

DEMANDE instamment au Gouvernement de revoir sa position, en permettant à la Région Centre-Val de Loire de pouvoir bénéficier du relèvement du numerus clausus.

DELIBERATION : REVISION DU LOYER LOGEMENT COMMUNAL AU 1^{ER} JUIN 2019

Conformément au contrat de location, le loyer communal du 2 Impasse du Bourg est révisé à la date anniversaire du bail selon l'indice IIRL.

Au 1^{er} juin 2019 : M CABEZAS Stéphane,

Ancien loyer : 469.27

Indice IRL : 126.82

Nouvel indice IRL : 129.03

% de variation : +1.74

Réactualisation : $\frac{469.27 \text{ €} \times 129.03}{126.82} = 477.45 \text{ €}$

DELIBERATION: REVISION LOYER EPICERIE AU 1^{ER} JUIN 2019

Le Conseil Municipal fixe les loyers mensuels de l'épicerie pour la période du 1^{er} Juin 2019 au 31 Mai 2020 :

- Indice INSEE du coût à la construction 4^{ème} trimestre 2016 (dernière valeur connue : 22/03/2017) : 1645
- Indice INSEE du coût à la construction 4^{ème} trimestre 2018 (dernière valeur connue : 23/03/2019) : 1703

Soit un montant de : $\frac{200 \text{ €} \times 1703}{1645} = 207.05 \text{ €}$

DELIBERATION : DECISION MODIFICATIVE N°DM01 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE

Des modifications doivent être apportées au budget annexe assainissement dans les conditions suivantes :

	DEPENSES AUGMENTATION DE CREDITS	RECETTES AUGMENTATION DE CREDITS
FONCTIONNEMENT : 6811-Dotations aux amortissements 042- Opérations d'ordre de transfert entre section 70611-redevance assainissement 70- Ventes de produits fabriqués	200 200	 200 200
INVESTISSEMENT 281586-Autres 040- Opérations d'ordre de transfert entre section 2158- Autres 21- Immobilisations corporelles	 200 200	200 200

REUNION DE FIN DE TRAVAUX DU GROUPEMENT SCOLAIRE

Des réserves sont émises sur plusieurs lots qui doivent être impérativement levées avant le 29 mai 2019.

Les conseillers sont plutôt satisfaits des finitions intérieures mais déplorent l'aspect du crépi extérieur qui doit être repris.

DEMANDE DE DEROGATION SCOLAIRE

Le Maire présente aux conseillers une demande de dérogation d'une famille de Guilly.

Compte tenu des éléments présentés par la mère de famille et de la maire de Guilly, considérant que cette demande n'entre pas dans les critères de dérogations de droit du Code de l'Education Nationale et que les difficultés de l'enfant ne sont pas un cas dérogatoire, le Conseil décide de refuser la demande de dérogation.

INSTALLATION D'UN RETRECISSEMENT TEMPORAIRE RUE DU MONT

La limitation de vitesse n'étant pas respectée Rue de Monts, un rétrécissement est installé pendant 3 semaines pour faire ralentir les automobilistes comme stipulé dans l'arrêté du 23 mai 2019. Si ce test est concluant, un ralentisseur routier permanent sera aménagé.

ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil s'interroge encore sur les lieux d'installation des 3 candélabres solaires. Il souhaite s'accorder plus de temps de réflexion.

Décision reportée à la prochaine réunion.

AVIS SUR LA REMISE EN ETAT DE LA CARRIERE « L'AULNE »

La Ligérienne granulats demande l'avis du maire sur les conditions de remise en état de la carrière, conformément à la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement et propose le remblaiement d'une partie du terrain en déchets inertes. Le Conseil donne son accord et autorise le maire à signer l'attestation correspondante.

LITIGE EN URBANISME

Le Maire informe le Conseil qu'un litige est en cours avec l'un des propriétaires de la rue du Gué Pénillon à qui il a donné son accord pour implanter une petite cabane en zone N moyennant l'entretien de ce terrain laissé à l'abandon pendant des années. En effet la cabane construite s'avère être un chalet de 35 m2. Le Maire attend une réponse du service de l'urbanisme de la Communauté de Communes sur la suite à donner à ce litige.

DIVERS

- **Inauguration de l'école** fixée le vendredi 7 juin 2019 à 15h30. Les invitations seront envoyées le lundi 27 mai. MME GOURAULT, Ministre de la cohésion des territoires, invitée, s'est excusée de son absence.
- **Présentation du rapport d'activité 2018 par la SAUR** en présence de IRH, suivie d'une visite des ouvrages fixée lundi 24 juin à 14h.
- **Bornage du terrain de la Beauvinières** : l'alignement arrive sur la route. La commune prend en charge les frais de notaire pour régulariser la situation avec le propriétaire du terrain.
- Travaux de marquage au sol prévu le lundi 27 mai 2019.
- Scrutin des **élections européennes** du 26 mai 2019 : 18 bulletins reçus sur 34 listes
- Le Pays Sologne-Val Sud est remplacé par un **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR)** qui est un nouvel établissement public au territoire plus étendu.
- Installation d'un **compteur Linky** sur la Route départementale
- **Antenne Orange** en service semaine 23
- Invitation reçue pour une visite de la centrale nucléaire de Dampierre en Burly accordée à 3 élus, début juin.
- Demande de coupes club de foot de Tigy pour le tournoi de jeunes ;

QUESTIONS DIVERSES

- **M. LUCAS** : Eco moutons : Le Conseil accepte la proposition d'éco moutons à 290€/mois au lieu de 395€/mois : Moins de surface disponible donc moins de moutons nécessaires
Neuvy propre : une 40ne de participants. Déchets récoltés : 120Kg

Déménagement du dortoir de l'école fixé le 5/06 avec les agents

- MME BORNE s'interroge sur la plantation de fleurs et le désherbage sur la commune : En cours ; Une commande a été passée par le nouveau jardinier M BARBE chez BOUILLY
Panneaux de signalisation commandés ? En attente de livraison

- M DELAGE
Projet ENIR : Visite du conseiller informatique de l'inspection académique de Chateauneuf M BACCON qui valide la commande de l'école.

- MME RIGARD : Fête des voisins : Affiche à donner aux commerçants

- MME GUYOMARCH signale un problème de réglage de l'éclairage public à la salle des fêtes : Notre prestataire Isi Elec doit régler le problème.

- MME CORNET : Le Conseil accepte le renouvellement de l'abonnement à Panneapocket
Evoque le Marché de Noël en extérieur dans les rues de Neuvy prévu le 8/12/2019. Prévoir de nouvelles déco.
Informe sur l'existence d'une expo mobile sur les monuments aux morts. Pour le 8 mai 2020 ?

Levée de séance à 22h

Le Maire

Le secrétaire

Les conseillers